

Rente à terme fixe

Retardez le versement de vos prestations du RRQ/RPC tout en répondant à vos besoins de revenu.



Voici Sarah

Sarah, ingénieure de 60 ans, aimerait prendre sa retraite maintenant, mais elle ne peut pas compter uniquement sur le revenu de son régime de retraite d'employeur pour couvrir ses dépenses de base à la retraite. Pour ce qui est du Régime de rentes du Québec (RRQ)/Régime de pensions du Canada (RPC), voici ce qu'elle peut faire :

- Commencer à tirer un revenu mensuel dès maintenant, ou
- Reporter ses prestations pour obtenir des revenus supérieurs.

Durant sa carrière, Sarah a cotisé à son REER et à son CELI. Elle recevra en outre un modeste revenu de son régime de retraite d'employeur. Elle possède également un portefeuille de placement non enregistré.

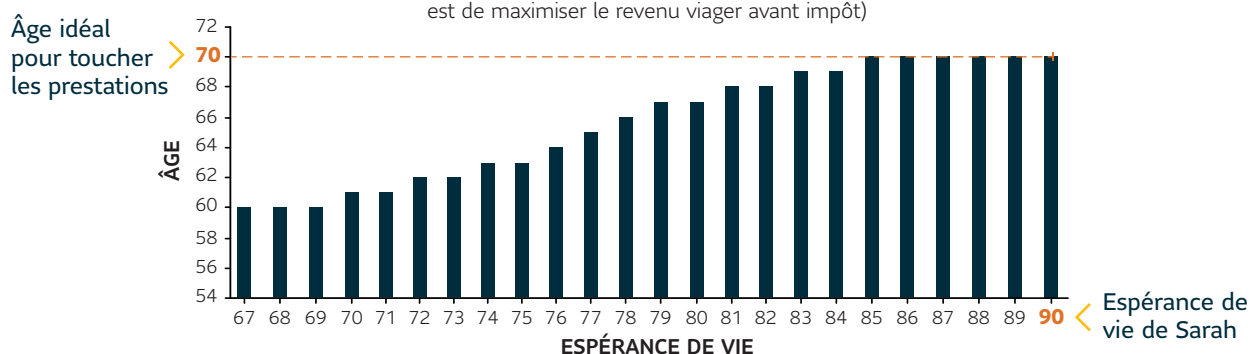
Le défi

Sarah sait que le revenu mensuel provenant du RRQ/RPC sera réduit si elle demande un versement anticipé. Elle comprend que ses antécédents familiaux de longévité pourraient impliquer que le montant total des prestations qu'elle touchera pour le reste de sa vie sera maximisé si elle reporte le versement de ses prestations du RRQ/RPC. Elle sait aussi qu'elle devra compenser la perte de revenu durant les années précédant le début du versement des prestations. Elle demande donc à son conseiller s'il y a une façon de profiter du taux incitatif, sachant ce qui suit :

- Compte tenu de la longévité des membres de sa famille, Sarah devrait prévoir un revenu de retraite jusqu'à l'âge de **90** ans.
- En retardant le moment où elle touchera les prestations, elle maximisera son revenu pour le reste de sa vie, mais elle aura besoin d'un revenu supplémentaire avant ses **70** ans.
- Pour couvrir ses dépenses à la retraite, Sarah compte sur une prestation mensuelle du RRQ/RPC de 514 \$¹ après impôt et le revenu provenant du régime de retraite de son employeur. Cependant, si elle commence à toucher la prestation du RRQ/RPC à **60** ans, le montant de celle-ci sera beaucoup moins élevé pour le reste de sa vie.

Âge idéal pour commencer à toucher les prestations du RRQ/RPC²

(selon l'espérance de vie et en supposant que l'objectif est de maximiser le revenu viager avant impôt)



Prestation du RRQ/RPC de Sarah selon l'âge atteint au début du versement (avec indexation annuelle en fonction de l'inflation)

Âge	Taux incitatif ou réduit	Prestation mensuelle	
		Avant impôt	Après impôt (-31,67 %)
60	-36,0 %	753 \$	514 \$
61	-28,8 %	837 \$	572 \$
62	-21,6 %	922 \$	630 \$
63	-14,4 %	1 007 \$	688 \$
64	-7,2 %	1 091 \$	746 \$
65	0,0 %	1 176 \$	803 \$
66	8,4 %	1 275 \$	871 \$
67	16,8 %	1 373 \$	938 \$
68	25,2 %	1 472 \$	1 006 \$
69	33,6 %	1 571 \$	1 073 \$
70	42,0 %	1 670 \$	1 141 \$

¹Données basées sur un taux marginal d'imposition de 31,67 %.

²D'après le maximum prévu pour les versements du RRQ/RPC en 2020 (<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/prestation-rpc/quand-debut.html>).

La solution

Sarah accepte la suggestion de son conseiller et décide d'affecter une partie de son épargne non enregistrée à une stratégie de transition qui lui procurera un revenu supplémentaire jusqu'à 68 ans.

- Pour obtenir un revenu viager accru, Sarah décide de reporter le début du versement de la prestation du RRQ/RPC à 68 ans.
- Sarah utilise 54 120 \$ de son épargne non enregistrée pour acheter une rente à terme fixe indexée de huit ans.
- Le revenu après impôt ainsi obtenu remplacera les prestations du RRQ/RPC qu'elle aurait reçues si elle avait commencé à les toucher à 60 ans.

Rente à terme fixe et prestation du RRQ/RPC de l'âge de 60 à 68 ans

	RRQ/RPC	Rente à terme fixe ³
À 60 ans, paiement mensuel après impôt	514 \$	515 \$
Indexation annuelle	3 %	3 %
À 64 ans, paiement mensuel après impôt	579 \$	580 \$
À 68 ans, paiement mensuel après impôt	651 \$	652 \$
Revenu total de l'âge de 60 à 68 ans	62 661 \$	62 783 \$

³Taux en vigueur le 25 août 2020.

Le résultat

Sarah a mis en place une solide stratégie de revenu pour sa retraite.

- La somme de 54 120 \$ que Sarah affecte à une rente à terme fixe lui procurera un revenu de près de 63 000 \$ de l'âge de 60 ans à 68 ans.
- La rente à terme fixe lui procurera un revenu mensuel indexé net d'impôt de 515 \$ à l'âge de 60 ans.
- En retardant le versement des prestations du RRQ/RPC à 68 ans, la prestation mensuelle avant impôt du RRQ/RPC augmente à 1 472 \$ et sera maintenue pour le reste de la vie.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-877-786-5433**

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.